



Suspension de contrat - indemnités employeur

Par **chouchou49**, le **06/09/2016** à **10:28**

Bonjour,

J'aurais besoin de conseils s'il vous plaît.

Je suis enceinte et travaillais dans une clinique vétérinaire.

Lors du rdv avec la médecine du travail le 09/06, celle ci m'a déclarée apte avec restrictions (pas de contact avec les agents de la toxoplasmose, les radiations ionisantes et les agents chimiques).

Mes patrons trouvant ça trop compliqué et dangereux m'ont mise en suspension de contrat de travail pour non possibilité de reclassement à compter du 1er juillet.

Je touche donc des indemnités de la sécurité sociale.

Cependant, je pensais aussi toucher un complément de la complémentaire de l'entreprise (ag2r), complément que l'on m'a refusé car "le risque maternité n'est pas prévu dans le contrat".

Je ne suis ni en arret maladie (la demande à l'ag2r ayant été faite en tant que "femme enceinte dispensée de travail"), ni en inaptitude vu la conclusion de la médecine du travail.

Puis-je prétendre quand meme à ce complément d'indemnités, sachant que la suspension n'est pas de mon ressort et que c'est dû aux risques professionnels? et par quel moyen?

Merci de m'aider.

Christelle.